

Questions orales

nombre de chômeurs doublerait. Nous devons éviter aussi bien la solution de droite que celle de gauche, tout aussi doctrinaires l'une que l'autre, et nous en tenir plutôt à la voie libérale qui est la voie pondérée.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, la réponse du premier ministre ne fera rien pour renforcer l'appui au système fédéral car les normes défendues par son gouvernement sont trop faibles et son échéancier trop long.

Il ne suffit pas de présenter un document de travail sur les programmes sociaux quand ce que le public veut, ce sont des gestes concrets. Il ne suffit pas non plus de fixer au déficit un objectif de 3 p. 100 du PIB lorsque la dette nationale représente 71 p. 100 du PIB. L'unité nationale ne sera pas préservée si le premier ministre ne fixe pas des normes plus élevées à ses ministres et un échéancier plus court.

Le premier ministre va-t-il s'engager à relever les normes de son gouvernement en ce qui concerne la réforme sociale et la réforme des finances et va-t-il accélérer la mise en oeuvre de ces réformes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait preuve de beaucoup de prudence aux dernières élections. Nous avons tout mis par écrit dans le livre rouge et jusqu'à maintenant, nous obtenons beaucoup de succès. Nous n'avons pas l'intention de modifier nos objectifs.

Le fait de vouloir fixer le déficit à 3 p. 100 du PIB représente un objectif très ambitieux. Tous les pays européens se sont fixé un objectif semblable. Aucun d'entre eux n'a encore réussi à l'atteindre.

Nous y parviendrons. Comme nous l'avons promis, le déficit représentera 3 p. 100 du PIB dès la troisième année de notre mandat. C'est écrit dans le livre rouge et c'est ce que nous ferons.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je crains que l'histoire ne se répète. Les députés qui siègent à la Chambre et qui suivent les travaux de la Chambre depuis un certain temps savent que les gouvernements qui se font élire mais qui n'apportent pas de changements fondamentaux dès la première année de leur mandat, ceux qui gaspillent leur mandat politique en demi-mesures, n'accomplissent jamais leur mission.

• (1450)

Pourquoi le premier ministre n'utilise-t-il pas son capital politique pour procéder immédiatement à des réformes financières et sociales majeures au lieu de le gaspiller en demi-mesures politiques?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il nous faut consulter les provinces pour y arriver. Lorsque j'entends le fils d'un ancien premier ministre provincial qui, soit dit en passant, a accepté un siège au Sénat, dire que nous ne devrions pas consulter les provinces, je m'interroge sur le genre de Canada qu'il souhaite.

Nous devons consulter les provinces et c'est ce que nous ferons. Des mesures seront présentées à la Chambre et nous procéderons à une réforme, mais nous préférons le faire avec la collaboration des provinces. Le ministre a déjà passé beaucoup

de temps avec ses homologues provinciaux. Le document sera déposé durant la première semaine d'octobre.

Nous continuerons de consulter la population par l'intermédiaire de la Chambre des communes. Un projet de loi sera déposé l'année prochaine et vous en serez satisfait.

Le Président: Je sais que l'été a été long, mais vous m'avez encore oublié.

* * *

[Français]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, la semaine dernière comparaisait devant le Sous-comité sur la sécurité nationale le président du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, M. Jacques Courtois, qui, interrogé sur les allégations relatives à l'infiltration du Parti réformiste, a refusé de répondre aux membres du Comité, et je le cite: «Dans ce service, j'ai appris à ne jamais dire ni oui ni non.» Un bel exemple de la transparence qui attend le sous-comité parlementaire chargé de faire la lumière sur ces allégations!

Je pose ma question au solliciteur général du Canada. Considère-t-il acceptable l'attitude de M. Courtois de ne pas répondre de façon délibérée aux questions du sous-comité parlementaire relativement aux allégations impliquant le SCRS?

[Traduction]

Le Président: En règle générale, les questions qui sont posées en comité relèvent du comité. Si la question posée au solliciteur général pouvait être reformulée de façon plus générale, elle serait recevable.

Telle que formulée, la question a directement trait aux travaux du comité et je la juge irrecevable. Je demande au député de bien vouloir reformuler sa question.

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, je vais la reformuler de la façon suivante: Est-ce que le solliciteur général du Canada peut donner l'assurance à cette Chambre qu'on fera la lumière une fois pour toutes sur cette question et que les questions que nous avons posées au Comité de surveillance nous donnent des réponses claires et précises sur ces questions-là que nous avons posées lors des réunions de ce comité?

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre m'interdit, que je sache, de faire des commentaires sur les travaux d'un comité avant que celui-ci n'ait présenté son rapport.

Je tiens cependant à dire que, en vertu de la loi adoptée par le Parlement actuel, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a été établi à titre d'organisme indépendant du SCRS, indépendant du gouvernement et, je crois, indépendant des comités parlementaires. Ses fonctions sont précisées dans la loi adoptée par ce Parlement.